



La famille bouge, avançons ensemble

03 Février 2026

Communiqué

PENSIONS ALIMENTAIRES : LA REFORME NATIONALE SUSPENDUE, APPEL A ENGAGER L'ACTION LOCALE.

À la suite des derniers arbitrages budgétaires du 2 février, le projet de défiscalisation des pensions alimentaires ne sera pas appliqué en l'état pour l'année 2026. Si le Ministère de l'Économie et des Finances prolonge ses études techniques, la FSFM rappelle que la réalité des familles, elle, n'attend pas.

Un espoir légitime de reconnaissance

La perspective de cette réforme avait fait naître un espoir concret : celui d'une fiscalité plus juste, reconnaissant enfin que la pension alimentaire est une contribution à l'éducation et l'entretien de l'enfant et non un revenu ordinaire. Cet espoir repose sur une aspiration simple : la dignité des parents qui assument seuls le quotidien et qui attendent de l'État une cohérence entre les annonces politiques et la réalité de leurs avis d'imposition.

La FSFM affirme que le travail d'étude engagé par le Ministère de l'Économie et des Finances doit être poursuivi avec détermination et transparence. La complexité budgétaire ne doit plus servir de frein à la reconnaissance de la réalité des familles monoparentales. Ce travail doit être mené à son terme pour une application immédiate.

La FSFM poursuit l'accompagnement des associations et encourage chaque parent à être acteur de ses droits.

Nous invitons à :

- **Que soient interpellés élus et représentants** : Informer, rappeler l'importance de cette réforme nationale. La justice fiscale ne peut être une option budgétaire de second rang.
- **Signaler les situations** : Faire connaître l'impact réel et chiffré du maintien de cette imposition sur les budgets quotidien. Témoignages et preuves à l'appui sont la preuve factuelle de la nécessité de ce changement.
- **Rester unis** : C'est la remontée de faits précis et de situations vécues qui nourrissent les plaidoyers, nécessaires pour que le Ministère des Finances aboutisse à une solution équitable lors des prochains débats budgétaires.

La FSFM demeure vigilante et mobilisée. Nous poursuivrons notre travail auprès des ministères pour que ce dossier ne soit pas refermé. La reconnaissance de nos modèles familiaux est un impératif de justice nationale.

Contact : Véronique OBE – 07.64.88.30.64 – f.fsfm@orange.fr

(Affiliée à La CSF - Confédération Syndicale des Familles)

53, rue Riquet 75019 Paris - ☎ : 07.64.88.30.64 - 06.76.90.61.93

Site Internet : www.fsfm.fr - e-mail : f.fsfm@orange.fr